

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

### 40<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival – PEA – 8 et 9 Août 2025

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 10 mai 2025 .....

Ouverture des engagements : 10 mai 2025 .....

Clôture des engagements : Lundi 28 juillet à minuit cachet de la poste faisant foi .....

Parution du carnet d'itinéraire : Samedi 2 août 2025 Parking Mahle Rouffach .....

Vendredi 8 août 2025 Parking Mahle Rouffach .....

Dates et heures des reconnaissances : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h.....

Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h .....

Vérifications administratives le : Vendredi 8 août de 18h à 21h Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Samedi 9 août de 7h15 à 9h Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Vérifications techniques le : Vendredi 8 août de 18h15 à 21h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Samedi 9 août de 7h30 à 9h15 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 9 août de 6h30 à 9h30. Parking Mahle Rouffach .....

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le Samedi 9 août à 8h30 Salle Polyvalente de Rouffach .....

Publication des équipages admis au départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Publication des heures et ordres de départ le Samedi 9 août 2025 à 9h45 Lieu : Parking Mahle Rouffach .....

Départ de : Rouffach, Parking Mahle à 10h .....

Publication des résultats partiels le Samedi 9 août Parc Assistance / Parc de Regroupement / Parking Mahle Rouffach

Arrivée à : Rouffach Parking Mahle à 20h02.....

Vérifications finales Lieu : Garage Porhansl – 68360 SOULTZ.....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le Samedi 9 août, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent, Parking Mahle Rouffach

Remise des prix le Samedi 9 août Parking Mahle Rouffach

La remise des prix aura lieu avant l'ouverture du parc fermé d'arrivée

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Plaine de l'Ill organise le 40<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le **16/05/2025**...sous le numéro **...30.** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **...399** en date du **16/05/2025**.

#### Comité d'Organisation

Président : M. ANDRES Christophe .....

Membres : Tous les membres de l'ASA Plaine de l'Ill .....

Secrétariat du Rallye, Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ.....

Téléphone : 03.89.76.28.25 .....

Mail : [asapi0318@orange.fr](mailto:asapi0318@orange.fr).....

Permanence du Rallye : Salle Polyvalente de Rouffach .....

Lieu, date, horaire : Vendredi 8 août de 18h à 22h, samedi 9 août de 6h à la fin du rallye .....

#### Organisateur technique

Nom : Ecurie Lefebvre – M. WINKLER Gérard

Adresse : 5 rue de Guebwiller – 68500 BERGHOLTZ

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course Général  
Directeurs de Course Adjoint au PC  
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES  
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES  
Commissaire Technique responsable  
Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef  
Chargés des relations avec les concurrents  
Chargé des relations avec la presse  
Chronométrateurs

Classements

M. .... Licence n°  
M. Gilbert HORALA. .... Licence n°12674  
M. Serge BLONDEL ..... Licence n°192216  
M. Franck MADER..... Licence n°187564  
M. Daniel BLANQUIN ..... Licence n°1941  
M Jean Jacques SICHLER..... Licence n°17673  
M. Francis ROMBOURG ..... Licence n°34694  
M. Christian BONIN ..... Licence n°1188  
M Vincent ANGELINI..... Licence n°206030  
M. Raphaël DIPPET ..... Licence n°33491  
M. .... Licence n°  
M. .... Licence n°  
M. Thierry HAASER ..... Licence n°140495  
Mme Nancy GIETZENDANNER..... Licence n°220615  
Mme Adeline BENOIT ..... Licence n°217180  
M. Alain SICHLER ..... Licence n°259784  
Mme Sabine JEDREK..... Licence n°317059  
M. Gérard PEUREUX ..... Licence n°11719  
Mme Odile PEUREUX..... Licence n°11716

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye du Florival compte pour la Coupe de France des Rallyes (coef 2) et du championnat des rallyes de la ligue grand Est.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier leur inscription à l'issue de la clôture des engagements à l'adresse suivante :

<https://www.icareracingcompetition.fr/evenements> --> Rallye du Florival

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 40<sup>ème</sup> Rallye Régional du Florival doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 28 juillet 2025 à minuit

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum tout support confondu.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330,00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Un seul membre ASAPI dans l'équipage : 310,00 €
- Equipage membre ASAPI : 290,00 €
- Une somme forfaitaire de 170 euros sera conservée par l'organisateur en cas de forfait après le 4 août 2025.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le chèque doit être établi à l'ordre de : ECURIE LEFEBVRE impérativement**

#### ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

##### **4.3P. ASSISTANCE**

Le Parc Assistance situé sur le parking Mahle à Rouffach, sera accessible à partir de 18h le vendredi 8 août et devra être **IMPERATIVEMENT LIBERE LE DIMANCHE 10 août à 11HRS.**

En dehors de ce jour et de ces horaires, aucune voiture et aucune personne n'aura le droit de pénétrer dans ce Parc sous peine d'exclusion de l'équipage engagé à cette course.

Une seule voiture d'assistance par voiture de course sera autorisée à accéder au Parc Assistance.

Les remorques seront garées sur les emplacements réservés et signalés sur le parking Mahle à Rouffach.

**4.3.1.4 :** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
  - **D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,**
  - De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
  - **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures**
  - De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
  - En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
- Une pénalité de 200 € sera appliquée pour toutes infractions constatées.**  
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.  
Les pénalités sont cumulables

#### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

##### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

##### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

#### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

##### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 40<sup>ème</sup> Rallye du Florival représente un parcours de 199,90 km.

Il est divisé en 1 étapes et 4 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale d'une longueur totale de 40 km.

L'épreuve spéciale est : « ES 1,2,3,4 : Col du Firstplan »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

##### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 2 août 2025 de 9h à 19h

Vendredi 8 août 2025 de 9h à 19h

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix en espèces :OUI

| CLASSEMENT       | SCRATCH  | CLASSE                   |
|------------------|----------|--------------------------|
| 1 <sup>er</sup>  | 300,00 € | 100,00€ (1 à 5 partants) |
| 2 <sup>ème</sup> | 200,00 € | 80,00 € (6 à 9 partants) |
| 3 <sup>ème</sup> | 100,00 € | 50,00 € (+10 partants)   |

**Les chèques seront envoyés aux ayants droit dans la semaine suivant l'épreuve**

**Les prix seront réduits de 50% si le nombre de partants est inférieur à 50.**

Coupes : lots ou coupes

Scratch :                   1<sup>er</sup>    1 Coupe ou Lot  
                                  2<sup>ème</sup>   1 coupe ou Lot  
                                  3<sup>ème</sup>   1 coupe ou lot

Classes :                   1<sup>er</sup>    1 coupe ou Lot (si 2 partants)  
                                  2<sup>ème</sup>   1 coupe ou Lot (si 4 ou + 6 partants)  
                                  3<sup>ème</sup>   1 coupe ou Lot (si 8 ou + 9 partants)

Féminine                   1<sup>ère</sup>   1 coupe ou Lot

**La remise des prix se déroulera le : Samedi 9 aout 2025 – Parking Mahle à Rouffach**